

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 1<sup>er</sup> Février 2011**

\*\*\*\*\*

L'an deux Mille onze, le **1<sup>er</sup> février** à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur COLAS Roger, Maire,

**Date de convocation : 24 Janvier 2011**

**Nombre de Conseillers en exercice : 19**

**Etaient présents** : ARGOUARC'H Frédérique - CADIC Jean-Paul – CAUDAN Monique – CORNE André - CUDON Françoise - FITAMANT Georges – GAUBERT Louis - HERVET Claude - JEHANNO Claude – LE GOFF Bernard - LE MARRE Armel - LE NAOUR Elise - PERRON Françoise – RICHARD magali – ROLLIN Philippe

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés** :

BELLEGUIC Robert qui donne procuration à LE MARRE Armel

**Absents** :

ROBET Jean Noël

LE NIGEN Michel

***Le Conseil a choisi pour secrétaire Magali RICHARD***

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation compte-rendu de la réunion du 30 Novembre 2010
2. Inventaire des zones humides
3. Réhabilitation installations non collectif situées dans le périmètre de protection du captage de Lost ar roc'h
4. Enquête publique extension élevage porcs SCEA de PRATENOU à Locunolé
5. Association Anciens combattants : demande dénomination du carrefour des 4 vents « carrefour des anciens combattants »
6. Motion Association des maires de France du Finistère «Ligne TGV Paris-brest »
7. Motion « ouverture d'une section bilingue au collège de la Villemarqué
8. Décisions modificatives exercice 2010

M. Le Maire demande l'inscription de la question suivante à l'ordre du jour :  
Déplacement du panneau d'agglomération au Moulin d'Argent  
Accord du Conseil Municipal

## **1 Approbation compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2010**

Le compte-rendu de la réunion du 30 Novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

## **2 .Inventaire des zones humides**

Le SAGE Ellé-isole-Laïta prescrit au sein du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable que les communes du bassin doivent disposer d'un inventaire des zones humides à l'échelle parcellaire ou infra parcellaire sur leur territoire dans un délai de 3 ans après l'approbation du SAGE, soit avant Juillet 2012.

Ces inventaires seront intégrés aux documents d'urbanisme lors de leur élaboration ou de leur révision.

Le coût de l'inventaire pour la Commune de TREMEVEN est estimé à 6 500 €. La Commune peut bénéficier de subventions pour réaliser cet inventaire.

- Conseil Général du Finistère : 30%
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 50%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire

- A lancer l'appel d'offres
- A signer le marché d'étude
- A solliciter les subventions auprès du Conseil général du Finistère et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

## **3 Périmètre de protection du captage de Lost Ar roc'h Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif**

Dans le cadre de la protection du captage d'eau de Lost ar Roc'h, la Commune de TREMEVEN s'engage dans un programme de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif des habitations situées dans le périmètre B

Trois Propriétaires sont concernés.

Un diagnostic a été réalisé par le Cabinet REAGIH et a été présenté aux propriétaires.

Le Coût de réhabilitation des trois installations est estimé à 16 000 € HT.

M. le Maire propose au Conseil Municipal une maîtrise d'ouvrage communale pour les travaux de réhabilitation et de lancer une consultation pour la Maîtrise d'œuvre.

La Commune peut bénéficier de subventions pour réaliser ces travaux de réhabilitation.

- Conseil Général du Finistère : 20%
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 30%

Le solde sera financé par les propriétaires concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour une Maîtrise d'ouvrage communale des travaux de réhabilitation et autorise le Maire

- A lancer la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre
- A signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant
- A solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Finistère et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

#### ***4 Enquête publique Extension d'un élevage de porcs par la SCEA de Pratenou et la SCEA de Rosgodec à LOCUNOLE***

Une enquête publique relative à l'extension d'un élevage porcin exploité par la SCEA de Pratenou et la SCEA de Rosgodec a lieu du 3 janvier au 3 février 2011 dans la commune de LOCUNOLE

La demande concerne une extension de 3 458 animaux équivalents de l'atelier porcin qu'elles exploitent sur le site de Pratenou en LOCUNOLE.

Après projet, l'effectif comprendrait 452 porcs reproducteurs, 2048 porcelets en post-sevrage et 4 368 porcs charcutiers et cochettes non saillies soit 6 134 animaux équivalents.

Par ailleurs, les pétitionnaires exploitent un atelier de 75 vaches laitières et la suite sur ce même site.

Le Conseil est appelé à donner son avis sur ce dossier au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

M. Le Maire propose un vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

10 Voix contre

7 Voix Pour

Avis défavorable du Conseil Municipal.

**5 Association Anciens Combattants : demande dénomination  
du carrefour des 4 vents « carrefour des anciens  
combattants »**

M. Le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de l'association des anciens combattants pour changer de nom au « carrefour des quatre vents », et le dénommer « carrefour des anciens combattants ».

Un vote à bulletin secret est proposé.

Résultat du vote :

13 Voix contre

3 Voix Pour

1 abstention

M. Le Maire propose de réfléchir à la dénomination d'une voie, d'une place ... sans nom pour lui attribuer un nom se rapportant aux anciens combattants.

**6 Motion Association des Maires de France du Finistère  
« Ligne TGV Paris-Brest »**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter la motion suivante :

*« réunie en assemblée Générale annuelle le 1<sup>er</sup> Octobre 2010 à Brest, l'Association des Maires et Présidents d'E.P.C.I du Finistère s'inquiète vivement de la remise en cause du caractère prioritaire de la ligne TGC Paris-Brest/Quimper.*

*Parce que le Finistère de par sa situation géographique serait particulièrement pénalisé par un nouveau report.*

*Parce que c'est le développement même de nos territoires qui serait remis en cause, les acteurs économiques attendent de pied ferme la réalisation des engagements pris en 2007 dans le cadre du contrat de projet Etat-Région.*

*Parce que les flux de l'Europe aux Pays de l'Est a déjà eu pour conséquence d'accroître la situation « terminus » de notre Département, relegué à « la fin de la terre » et loin du cœur Européen.*

*Les membres de l'Assemblée considèrent que Paris en TGC à trois heures de Brest et de Quimper est une donnée essentielle de l'Aménagement du Territoire en Finistère, y renoncer serait inacceptable.*

*L'AMF 29 demande en conséquence la confirmation du caractère prioritaire de la ligne TGV Paris-Brest/Quimper et son inscription dans le schéma d'infrastructures des transports.*

*Le Conseil d'Administration invite toutes les communes et E.P.C.I du Finistère à adopter cette motion par délibération de leur conseil »*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 Voix pour, 1 Contre (Claude HERVET) et 1 abstention (Françoise CUDON) adopte la motion.*

### ***7 Motion pour l'ouverture d'une section bilingue au Collège de La Villemarqué à QUIMPERLE***

*M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter la motion suivante :*

*L'enseignement public bilingue est en pleine expansion depuis 2005, date d'ouverture du premier poste à l'école publique de TREMEVEN.*

*Depuis cette date, deux autres postes ont ouvert à l'école de TREMEVEN, un poste a été ouvert à l'école publique de BANNALEC et un poste vient d'être créé à l'école publique Bisson à Quimperlé.*

*Aujourd'hui, la filière bilingue publique existe donc dans quatre écoles sur le secteur de la COCOPAQ et elle regroupe 159 élèves pour 8 postes d'enseignants.*

*En 2011, des élèves des deux filières bilingues de SCAER et de TREMEVEN vont pour la première fois, arriver en même temps au collège. Il est donc nécessaire de leur permettre de poursuivre leurs études, dans le second degré, dans une filière bilingue.*

*Aujourd'hui, il n'existe pas de collège proposant la filière bilingue dans le secteur de QUIMPERLE.*

*Pour soutenir ce développement et offrir une continuité dans ce type d'enseignement aux enfants, il va s'avérer nécessaire d'ouvrir une filière bilingue en collège.*

*Aussi, la fédération Div Yezh Breizh ainsi que des parents d'élèves des filières bilingues du territoire de QUIMPERLE demande cette ouverture au collège de la Villemarqué de QUIMPERLE dès la rentrée scolaire 2011*

*Le Conseil Municipal, inquiet quant au devenir de la transmission de la langue bretonne soutient la demande de la fédération Div Yezh Breizh pour l'ouverture d'une section bilingue au collège de la Villemarqué à QUIMPERLE dès la rentrée 2011.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la motion.*

## 8 Décisions modificatives - Exercice 2010

Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles étant insuffisants, il était nécessaire de réaliser des virements de crédits (sur les dépenses imprévues). **Ces décisions modificatives ont été réalisées par arrêté municipal.**

### BUDGET GENERAL – Fonctionnement (arrêté municipal du 15/12/2010)

#### Virement de crédit

#### COMPTES DEPENSES

Chapitre	Compte	Nature	Montant
67	6554	Contribution aux organismes de regroupement	+ 1 500.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 500.00 €</b>

#### COMPTES RECETTES

Chapitre	Compte	Nature	Montant
022	022	Dépenses Imprévues	- 1 500.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>- 1 500.00 €</b>

### BUDGET EAU POTABLE – Investissement (arrêté municipal du 10/12/2010) - Virement de crédit

#### COMPTES DEPENSES

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2315	76	Travaux réseau eau potable	+ 1 150.00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 150.00 €</b>

#### COMPTES RECETTES

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
020	020	OFI	Dépenses Imprévues	- 1 150.00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>- 1 150.00 €</b>

## **9 Modification limites d'agglomération**

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les limites d'agglomération de TREMEVEN comme suit :

- RD 790 sens QUIMPERLE – LE FAOUEZ limite actuelle conservée au PR 10.260
- RD 790 sens LE FAOUEZ - QUIMPERLE, limite actuelle modifiée au PR 8.660
- VC 1, limite actuelle conservée à 1242 m du carrefour avec la RD 790.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable.

Un arrêté municipal sera pris pour valider cette modification

Les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une signalisation dont la mise en place sera assurée par les Services Techniques Municipaux

Le Maire

La secrétaire  
Magali RICHARD

Les membres du  
Conseil Municipal